

Berne, le 3 février 1988

Note d'information aux
membres du Conseil fédéral

Réunion ministérielle CE / pays de l'AELE "marché intérieur"
à Bruxelles, le 2 février 1988

1. La réunion présidée par M. Bangemann (RFA) s'est déroulée dans une excellente atmosphère, contrairement à certaines craintes (l'Espagne en particulier avait soulevé des difficultés durant la préparation). Les Ministres ont adopté la Déclaration commune ci-jointe.
2. Contrairement à la réunion de Luxembourg, en 1984, qui portait sur l'ensemble des relations CE-pays AELE, celle de Bruxelles était concentrée sur le thème de l'achèvement du marché intérieur de la CE et les relations avec les pays de l'AELE.
3. Tous les Ministres des Etats membres de la Communauté ainsi que les représentants de la Commission (Willy De Clercq et Lord Cockfield) se sont prononcés pour le renforcement de la coopération CE/pays de l'AELE, tout en réaffirmant que la priorité doit rester à l'achèvement de l'intégration communautaire. Cette volonté de coopération était perceptible également chez les Ministres espagnol, grec et portugais, qui ont, à des degrés divers, rappelé la dimension de solidarité, dans une approche intégrée de tous les problèmes, tenant compte des disparités régionales et sociales. Dans ses conclusions, M. Bangemann a souligné le développement parallèle des efforts: achèvement du marché intérieur, renforcement de la coopération CE-pays de l'AELE.



- 2 -

4. Le débat a porté sur deux aspects de nos relations:

a) En ce qui concerne la méthode, quatre points sont à relever:

- la coopération se fera de façon pragmatique, dans le respect de l'autonomie et des procédures internes de chacun.
- aucun domaine d'intérêt commun n'est à priori à exclure.
- la possibilité de conclure des "accords passerelles" sur la base de législations compatibles sera examinée.
- cette compatibilité requiert des échanges de vues et d'informations à un stade précoce (le terme de consultations n'est pas encore accepté du côté communautaire).

b) En ce qui concerne la substance, les Ministres ont donné une nouvelle impulsion dans les domaines suivants, dans la perspective de la réunion de Tampere en juin, entre les Ministres AELE et M. De Clercq:

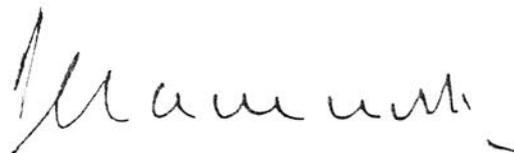
- intensification de la coopération en matière d'obstacles techniques aux échanges, notamment un système de notification mutuelle de nouvelles règles techniques,
- simplification et amélioration des règles d'origine,
- protection de la propriété intellectuelle pour les semi-conducteurs et lutte contre les contrefaçons,
- meilleure transparence dans le domaine des aides d'Etat et dans celui des marchés publics,
- négociation sur l'élimination des restrictions quantitatives à l'exportation,
- meilleure transparence dans le système de compensation des prix agricoles pour les produits agricoles transformés.

D'autres travaux sont mentionnés dans la Déclaration: reconnaissance mutuelle des essais et certificats de conformité, responsabilité en matière de produits, coopération dans le

- 3 -

secteur des services, droit de la propriété intellectuelle, fiscalité indirecte dans le trafic transfrontalier. La Déclaration mentionne également les discussions bilatérales dans le secteur des transports.

5. Le texte de mon intervention se trouve en annexe.



J.-P. Delamuraz

Annexes: - Déclaration suisse
- Déclaration conjointe